



Comment seront harmonisées les notes du baccalauréat 2020 ?

Comment protéger les élèves en pleine crise sanitaire et leur assurer, dans le même temps, des résultats équitables au baccalauréat ? C'est l'équation délicate à laquelle a tenté de répondre le gouvernement. Le ministre de l'Education, Jean Michel Blanquer, a tout d'abord annoncé que seules les notes du premier et du deuxième trimestre, obtenues en contrôle continu, seraient prises en compte pour l'obtention du diplôme. Une décision qui a suscité des craintes, notamment dans certains lycées connus pour prôner une notation sévère mais qui obtiennent de très bons résultats finaux. Le gouvernement a depuis précisé les modalités d'harmonisation des notes.

Arrondir au point supérieur

Premier soulagement pour les élèves. Les notes obtenues dans chaque matière au bac seront constituées des moyennes des deux premiers trimestres, mais pour ne pas pénaliser les élèves elles ne pourront pas être arrondies au point inférieur. Le gouvernement a effectivement donné comme consigne aux professeurs d'arrondir chaque moyenne au point supérieur. « Un élève qui aurait 10,1 de moyenne sur les deux premiers trimestres en math se retrouvera donc avec une note de 11 sur son bulletin de notes du bac », résume Lysiane Gervais, secrétaire nationale du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation Nationale (SNPDEN).

Une fois ces notes transmises, une commission chargée d'harmoniser les notes entrera en jeu. Une nouvelle fois, les élèves ne pourront pas être pénalisés. Les jurys d'harmonisation se baseront principalement sur le livret scolaire des élèves. « La consigne donnée par le gouvernement est de valoriser l'engagement des élèves au maximum », explique Lysiane Gervais. En clair, les professeurs sont invités à souligner l'assiduité des élèves pendant le confinement.

Taux de réussite et de mention

C'est également dans ce livret scolaire que les professeurs pourront mentionner, à titre indicatif, les notes obtenues par les élèves pendant le confinement. Elles ne seront toutefois pas incluses dans la moyenne. Le ministère de l'Education nationale précise que le jury « étudiera les résultats obtenus par chaque candidat sur l'ensemble de l'année scolaire de l'année terminale (ainsi que de l'année de première) ».

Le jury pourra par ailleurs tenir compte de la réussite au baccalauréat de l'établissement. Les notes moyennes, taux de réussite et taux de mention des élèves du lycée au bac sur les trois années précédentes pourraient ainsi influencer la note. « Cela pourra être utile pour les élèves qui se situent à des interstices et permettre à une élève d'obtenir 8 de moyenne pour aller au rattrapage, à un autre d'obtenir son bac ou encore d'obtenir une mention », analyse Lysiane Gervais. Si les élèves ont joué leur bac, « sans connaître les règles du jeu », « tout est mis en place pour éviter d'avoir des disparités », estime la secrétaire nationale du SNPDEN.

Tifenn Clinkemaillie

Réagir face à une crise. Agir pour préparer l'après.

Chaque jour, la rédaction des Echos répond à votre besoin d'une information fiable et vous aide à prendre les meilleures décisions.

Conservez une vision globale de la situation, en France et dans le monde. Décryptez les conséquences de la crise sur l'économie, les entreprises et les marchés. Eclaircissez votre réflexion avec des points de vue, des idées et des contributions de tous horizons.

Reprenez un temps d'avance avec Les Echos. Abonnez-vous dès maintenant !

Je découvre les offres